

Conseil d'école – Compte-rendu

12/11/2019

2 heures (de 18h15 à 20h15)

Salle de vie culturelle - RdeCH

Réunion demandée par :	L'institution	Type de réunion :	Conseil (n°1)
Président :	Le directeur	Secrétaires :	Mme et Mme
Participants :	Le maire de la commune (excusée) L'IEEN de la circonscription (excusé) L'adjoint au maire à l'éducation Le directeur du Service Enseignement L'équipe pédagogique de l'école Les parents élus (et/ou leurs suppléants) Le DDEN (excusé)		

Introduction

En introduction est énoncé le fonctionnement du conseil d'école :

- Le temps est limité à 2 heures pour le conseil, il ne sera pas dépassé, les sujets qui ne seront pas abordés le seront lors du prochain conseil ;
- Tout le monde a droit à la parole, mais aucun cas individuel ne sera traité lors du conseil ;
- Un compte-rendu du conseil sera écrit et transmis à tous ses membres, affiché pour consultation, disponible sur le blog de l'école.

Secrétaires de séance : M. SAUQUES pour les représentants des familles, Mme SAOURE pour l'équipe enseignante.
Les votes se font à main levée.

Rôle et règlement du conseil d'école

Est rappelé le rôle du CE qui a pour vocation première d'assurer un dialogue entre enseignants et parents d'élèves et ce dans une dimension collective, les cas particuliers ou personnels devant être exclus.

Le Conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 ;
- donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Pour rappel, le conseil des maîtres reste souverain en termes de décisions.

Informations sur l'école

- **Nouvelle équipe (personnels EN et territoriaux, intervenants extérieurs)**

L'école est passée 9 classes l'année dernière à 15 classes cette année et (dont l'ouverture de 3 classes en maternelle).

Le nombre de personnels a été multiplié d'autant :

1. L'équipe enseignante précédente a pu obtenir un poste définitif aux Bergères suite à la fermeture administrative de Petitot, soit, sur les 19 enseignants en postes, 11 en poste définitif, 8 en poste provisoire à l'année (dont 4 qui seront transformés en poste à titre définitif à la rentrée prochaine.) Se rajoutent 2 enseignants remplaçants de secteur rattachés administrativement à l'école
2. 1 rased complet sur le secteur : psyen, 2 enseignants spécialisés G (dominante rééducative) et E (dominante pédagogique)
3. Un cabinet médical complet sur le secteur : médecin scolaire, infirmière, secrétaire médicale
4. 3 ATSEM pour les classes maternelles
5. 4 agents territoriaux pour la sécurité, l'accueil et la gestion du ménage des parties communes
6. Une équipe de cuisine (mater et élémentaire)
7. Une équipe périscolaire à demeure sur l'école, dirigée par Karim Airouche
8. Une équipe de ménage extérieur présente matin et soir
9. Des intervenants municipaux réguliers (1 bibliothécaire, des animateurs sportifs, 2 professeurs de musique, 2 locutrices natives et 1 professeur d'anglais pour certaines classes)

Soit une soixantaine de personnels gérés quotidiennement par le directeur de l'école.

- **Matériel et installations à disposition de l'école**

A l'heure actuelle, les 12 classes élémentaires sont toutes occupées. Seules 3 classes sur les 8 prévues en maternelle sont occupées.

Nous avons à disposition dans l'école 1 salle Harry Potter, 1 salle d'art visuels, un atelier cuisine, une salle de musique, un studio WEB, une bibliothèque, un restaurant scolaire, un gymnase, un dojo, une salle de motricité, une salle de musique, 4 dortoirs en maternelle, une salle de vie culturelle, deux cours de récréations, un préau semi fermé en maternelle.

Toutes les classes ouvertes sont dotées d'un tableau numérique et 11 classes sur 12 en élémentaire sont dotées d'un chariot de 30 tablettes

La question sur les usages des tablettes en classe est posée par les représentants des familles. Nous voulons les rassurer, l'usage est fait au même titre que les manuels ou dictionnaires, c'est un outil d'apprentissage comme les autres, nous enseignons aux élèves à s'en servir de manière raisonnée.

Des ordinateurs sont installés en fond de classe en élémentaire.

Les classes non dotées encore en informatique le seront à court terme.

- **Statistiques de l'école**

Nombre d'élèves inscrits en élémentaire en 2019/2020

Colonne1	F	M	Total	E/C
CP	55	46	101	
CE1	34	39	73	
CE2	30	29	59	
CM1	33	22	55	
CM2	18	25	43	
Total	170	161	331	27,58

Si, en ne tenant compte que de l'effectif global de l'école (410 élèves), l'E/C de l'école (nombre moyen d'élèves par classe) reste acceptable (27,3), il faut noter des effectifs importants en élémentaire : entre 28 et 30 élèves par classe. Une classe de CP a été allégée afin d'accueillir un élève en situation de handicap avec une aide humaine de 20 heures par semaine.

Nombre d'élèves inscrits en maternelle

Colonne1	F	M	Total	E/C
PS	19	25	44	
MS	11	9	20	
GS	10	5	15	
Total	40	39	79	26,33

L'école accueille 4 élèves en situation de handicap (2 CP, 1 CE1, 1 CE2) soutenus par des AVS (aide humaine). Concernant l'étude surveillée en élémentaire, 195 élèves sont inscrits, ce qui nous donne une moyenne de 156 élèves présents chaque jour pour 9 groupes d'étude.

95% des élèves déjeunent le midi au restaurant scolaire, soit 315 en élémentaire et 75 en maternelle en moyenne. Ces chiffres montrent la permanence des besoins éducatifs sur l'école de 7h30 à 19h.

Les premières projections pour l'année prochaine ont pu être faites, à la demande de la direction académique :

Projection 2020/2021

Nombre d'élèves inscrits en élémentaire Bergères

Colonne1	F	M	Total	E/C
CP			109	
CE1	55	47	102	
CE2	34	39	73	
CM1	30	29	59	
CM2	33	22	55	
Total	152	137	389	33,17

estimé

12 classes

La projection des effectifs ne tient pas compte des arrivées prévues dans le secteur à l'été 2020 (livraisons immobilières programmées dans le nouveau quartier des Bergères). Nous sommes déjà en sureffectifs. Des demandes d'ouverture de classes devront être faites, mais le problème est posé des locaux disponibles en élémentaire. A moins que l'école petitot rouvre ses portes à la rentrée.

Nombre d'élèves inscrits en maternelle Bergères

Colonne1	F	M	Total	E/C
PS			45	
MS	19	25	44	
GS	11	9	20	
Total	30	34	109	36,33

Estimé

3 classes

Les représentants de la mairie tiennent à rassurer le conseil d'école : une étude est actuellement en cours pour évaluer la situation future. Cette étude se terminera à la fin du mois de décembre et définira notamment le devenir de Petitot. Des décisions seront prises alors très rapidement. M. Franchi signale par ailleurs que 3 salles de classe sont actuellement disponibles à Félix Pyat et 2 à Jacotot. Les salles thématiques ne seront pas touchées s'il faut ouvrir de nouvelles classes, d'autres solutions seront trouvées.

- Programmes et évaluation des élèves

Evaluations nationales en CP et CE1

Au regard du résultat des évaluations nationales pour nos élèves, il apparaît des besoins d'étayage importants :

- En français (compréhension pour les CP, lecture à voix haute pour les CE1)
- En mathématiques, tant en CP qu'en CE1, particulièrement en résolutions de problèmes.

La remédiation est engagée dans les classes, notamment lors des APC (activités pédagogiques complémentaires qui s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.)

Le règlement intérieur de l'école

A voter pour l'année en cours

Proposition de modification du RI prenant en compte l'ouverture officielle de l'école des Bergères est faite par le directeur.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Sécurité

• Organisation des déplacements dans l'école pendant le temps scolaire

Les portes de l'école ouvrent le matin à 8h20. Les élèves de maternelle sont accompagnés en classe par leurs parents. Les élèves d'élémentaire montent seuls dans leurs classes.

Trois temps de récréation sont organisés par demi-journée : 10h et 15h (CE2 au CM2), 10h15 et 15h15 (CP au CE1), 10h30 et 15h30 (maternelle). Deux enseignants sont de service dans les cours. Les toilettes ne sont pas accessibles aux élèves d'élémentaire sur ce temps de récréation. Ils s'y rendent avant ou après les récréations, accompagnés de leurs enseignants.

La question est soulevée quant au sol bleu de la cour de récréation qui laisse des marques sur les vêtements des élèves : les services municipaux assurent que ce sol est adapté à l'accueil d'enfants en âge scolaire, la fiche technique sera communiquée aux représentants des familles. Les services techniques cherchent une solution pour que ce sol ne marque plus les vêtements.

En maternelle, les toilettes de la cour sont ouvertes et surveillées par une ATSEM.

A 16h20, les parents de maternelle peuvent entrer dans l'école pour récupérer leurs enfants en classe.

A 16h30, les élèves d'élémentaire quittent leurs classes et descendent dans le hall, accompagnés de leurs enseignants.

Trois portes d'entrée sont ouvertes, nécessitant la présence de 3 agents pour assurer la sécurité.

Les élèves de l'étude attendent devant le couloir du restaurant scolaire qu'un enseignant de service (4 personnes) ou le directeur leur ouvre l'accès.

Vers 16h50, les élèves de l'étude remontent dans la cour terrasse avec les maîtres de services avant d'être récupérés par les surveillants d'étude.

A 17h, les portes d'entrée s'ouvrent pour les parents de maternelle venant chercher leurs enfants à la garderie du soir.

Il n'y a plus qu'un seul agent à l'accueil à cette heure-là. Impossible pour lui de quitter son poste.

A 18h, les élèves de l'étude quittent leur salle et descendent dans le hall avec leur surveillant. Les élèves de l'accueil du soir s'arrêtent au 1^{er} étage et rejoignent l'équipe d'animateurs.

L'entrée des familles de maternelle n'est pas autorisée entre 18h et 18h10, le temps que tous les élèves d'élémentaire soient sortis.

De 18h10 à 19h, les familles peuvent entrer et monter récupérer leurs enfants au 1^{er} étage (accueil de loisir maternelle)

• Récréations et règlement de la cour

Les récréations de maternelle se passent très bien, la cour est spacieuse pour les 79 élèves présents et les jeux sont sécurisés. Nous avons limité la taille de la cour par des barrières provisoires en attendant des garde-corps sécurisés afin d'assurer une surveillance efficace.

Les récréations des élémentaire sur le toit terrasse ont été limitées à 6 ou 7 classes cette année. La rampe d'accès n'est pas autorisée, ni le préau du 4^{ème} étage.

Des marquages au sol ont été fait l'année dernière, les élèves s'en servent un peu. Des tableaux noirs à craie sont à leur disposition.

Quelques jeux sont autorisés.

Un règlement de la cour créé l'année dernière est encore en fonction cette année. Après présentation aux parents élus, il sera expliqué aux élèves, signé par eux et affiché.

En cas d'intempéries, le gymnase est utilisé comme cour de substitution s'il est disponible.

• Gestion des sorties, gestion des absences

150 élèves en moyenne sorte à 16h30 et 18h. Le parvis de l'école voit alors pas moins de 200 parents y stationner, provoquant bousculades et énervement en débuts d'année.

Le directeur a décidé de créer un espace sécurisé provisoire avec des plots de limitation afin de permettre aux élèves

de sortir dans les meilleures conditions possibles.

Un marquage au sol est prévu par la voirie afin de délimiter les espaces de sécurité.

En cas d'absence d'un élève, il convient d'alerter immédiatement l'école par téléphone.

Si c'est un retard important, il est aussi nécessaire d'appeler l'école car les commandes de repas se font chaque matin avant 9h30. Ce n'est pas parce qu'un enfant est inscrit au restaurant scolaire sur le portail Puteaux-Familles que son repas est réservé pour autant.

- **Exercices incendie et PPMS**

Au moins deux exercices incendie sont fait annuellement. Le premier a eu lieu le 26 septembre dernier.

Un exercice PPMS national (alerte tempête) est prévu fin novembre.

- **Autres questions de sécurité**

A la demande des familles, M. Franchi donne connaissance au conseil d'école des conclusions de l'étude sur la qualité de l'air effectuée en mai dernier par le cabinet d'étude ISPIRA.

La FCPE souhaite obtenir et diffuser les résultats de l'enquête sur la qualité de l'air dans nos locaux.

Il est répondu que le rapport est consultable en mairie au service enseignement. La FCPE également que les prochaines analyses soient effectuées en hiver (et non au mois de juin comme les précédentes) car la pollution intérieure est souvent plus importante l'hiver (non renouvellement de l'air lorsque les fenêtres sont fermées).

Autres questions de sécurité :

- ASVP le matin et l'après-midi : Possibilité d'élargir les créneaux horaires avec leur présence ? ;
- Sécurisation et gestion du flux sur les passages piétons de l'avenue du Générale de Gaulle. Les aménagements actuels, antérieurs à la création de l'école, créent un effet entonnoir ce qui pose des risques sérieux : feux mal synchronisés/trop courts, couloir central trop étroit avec regroupement des personnes au milieu de la route) ;
- Cours de récréation : barrière en « plexi » paraissent fragiles + vis-à-vis très important par rapport aux habitations en cours de construction.

Il est répondu qu'une visite des abords de l'école des Bergères avec les parents d'élève, la police municipale et le service voirie va être proposée très rapidement. (NDLR : une visite a eu lieu depuis le 20 novembre avec les services de la ville et un représentant des parents d'élèves pour faire le point sur les différents points noirs aux abords des Bergères.)

L'objectif sera d'écouter les doléances des parents et réfléchir à des pistes de sécurisation de la traversée.

Concernant les barrières de protection des cours de récréation, elles sont en verre et non en plexiglass et correspondent aux normes en vigueur pour l'accueil du public.

Projets 2019/2020

- **Projet EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère).**

Présentation

Des professeurs du premier degré prennent en charge les élèves des classes de l'élémentaire et enseignent certains points du programme « en anglais ».

Ils proposent une pratique pédagogique originale qui permet d'utiliser l'anglais comme « outil de communication ».

La continuité des apprentissages est assurée avec le collège de secteur : classe bi-langue ou English Class

Un enseignement « renforcé » de l'anglais est mis en place dès la classe de GS.

Des liens étroits peuvent être tissés entre cette pratique pédagogique innovante et « la prise en charge des élèves en difficulté » ou « l'accompagnement d'élèves issus de familles non francophones ».

Historique

M. Simonet, inspecteur de la circonscription l'année dernière, a proposé qu'une classe de l'école s'inscrive dans le dispositif EMILE. Le projet a été soumis en commission à la DSDEN (début septembre 2019) et a été non seulement soutenu mais aussi élargi à plusieurs classes volontaires de l'école.

Mme Avignon, nouvelle inspectrice de la circonscription a souhaité à son arrivée que ce projet soit une priorité pour l'école des Bergères.

Moyens

- Deux locutrices natives interviennent sur l'école (24 heures) dans toutes les classes.
- Un professeur d'anglais intervient 1h30 sur 4 classes d'élémentaire et 30 minutes sur 3 classes de maternelle.
- La moitié de la formation continue des enseignants est axée sur les langues vivantes.
- Les enseignants sont prioritaires pour les stages académiques longs (3 semaines) en langues vivantes.
- Un soutien pédagogique du groupe académique « Langues vivantes » est possible pour tous les enseignants.
- Des interventions ponctuelles dans les classes proposées par la direction académique.

Point étape

A l'heure actuelle, nous sommes au début du développement de ce dispositif sur l'école. Si tous les enseignants ne sont pas encore en mesure de proposer des cours « en anglais », de nombreuses actions sont mises en place afin que tous les élèves puissent bénéficier de ce bain de langue.

Les classes de cycle 3 sont déjà très engagées dans le projet ainsi que les classes maternelles.

- **Projets de classes avec nuitées**

Un séjour pour deux classes est prévu en Bretagne (St Lunaire en Ile et Vilaine) du 22 au 27 avril 2020 pour les classes de CPB et CE1B.

Nous souhaitons que l'intégralité des élèves puisse profiter de ce séjour qui sera l'aboutissement d'un travail mené en classe tout au long de l'année.

- **Projet d'école**

L'école a été inaugurée en janvier 2019. Le nouveau projet d'école sera proposé à l'IEN de circonscription pour la rentrée 2019/2020. Il s'articulera autour de la problématique du climat scolaire avec trois axes principaux de travail :

- **La coopération** : médiation par les pairs, régulation et gestion des conflits et agir en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ;
- **La stratégie d'équipe** : l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien être des personnels ;
- **La qualité de vie à l'école** : l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être.

Ce projet est à vivre et faire vivre sur 5 ans. Il est à l'heure actuelle en cours de montage.

- **Autres projets**

Eco-école : nous ne souhaitons pas cette année demander le label « éco-école », le dossier est très lourd à porter et nous avons d'autres priorités.

Projets de classe : les classes de l'école portent de nombreux projets spécifiques liés au projet d'école ou au projet EMILE. Les enseignants les ont déjà communiqués aux familles. Des restitutions sont programmées en fin d'année scolaire.

Relations parents-enseignants

- **Site internet de l'école et blogs de classes**

Le site internet de l'école des Bergères a été créé l'année dernière. Pour le moment il ne comporte que des informations générales sur l'école. Une partie « Radio scolaire » et « Projet EMILE » restent à monter cette année.

Certaines classes ont ouvert des Blogs sur « BeneyluSchool » « Classroom » ou « Toutemonnée » afin que les parents d'élèves puissent prendre connaissance de la vie de la classe.

Il est rappelé qu'il n'y a aucune obligation faite aux enseignants d'utiliser ces outils de communication.

- **Coopérative scolaire**

Le premier appel de coop a été effectué début novembre.

Il est rappelé au Conseil d'école que la coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, vente de produits de cessions...) de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

La coopérative scolaire ne se substitue pas aux obligations de la collectivité territoriale concernant les charges

d'entretien et de fonctionnement des écoles. A la différence de la caisse des écoles, elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement.

A ce titre, les fournitures scolaires des classes ne peuvent en aucun cas être achetées avec l'argent de la coopérative scolaire.

Pour information, un crédit exceptionnel a été alloué aux classes maternelles pour acheter des jeux pédagogiques de classe.

- Réunions et manifestations prévues

Une première réunion des parents d'élèves a eu lieu dans les classes en début d'année.

Les familles des élèves de CP et CE1 sont invitées à prendre individuellement connaissance des résultats des évaluations nationales par les enseignants des classes concernées.

Des petits déjeuner festifs pourront être organisés en maternelle, voire en élémentaire.

Le directeur de l'école souhaite la mise en place régulière (une fois par période) d'un « café des familles » afin d'ouvrir un espace d'expression et de questionnement au sein de l'école avec les parents qui le souhaitent, premiers partenaires des enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école s'est arrêté à 20h15.

Puteaux, le 22/11/2019

Le Président
Ch. DROAL

Les secrétaires de séance
Mme SAOURE, M. SAUQUES